



ÉTABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL
Bâtiment Askia
11 rue Henri Farman
BP748
94398 Orly aéroport cedex

Le 02 mai 2023.

Mairie de L'Haÿ-les-Roses
Autorisations du Droit des Sols
Hôtel de Ville
41 rue Jean Jaurès
94240 – L'HAY-LES-ROSES.

Nos réf. : 2023-05-11– DGA EPUB JMA/CS/SK

Affaire suivie par : Jean-Marc ANDRE

Responsable de l'Unité Territoriale Fresnes, L'Haÿ-Les-Roses, Cachan- Espace Public – Pôle Voirie secteur Nord

Objet : Avis voirie sur Permis de Construire n°094 038 22 W 1069 – n°2 – 24 rue Lallier à L'Haÿ-Les-Roses.

Nature des Travaux : Construction de 171 logements, bureaux, une crèche, des commerces, des activités et une maison de santé avec un parc de stationnement de 281 places sur 2 niveaux de sous-sol.

Monsieur, Madame,

Au vu de l'article R431-9 du Code de l'urbanisme et de l'article 3 du règlement du Plan local d'urbanisme et après étude du dossier référencé en objet, l'Etablissement Public Territorial, Grand-Orly Seine Bièvre (EPT), émet un avis sur la voirie :

FAVORABLE sous réserve du respect des prescriptions générales ci-jointes au présent courrier et le cas échéant des prescriptions particulières spécifiées ci-après :

- Toute occupation du domaine public fera l'objet d'une demande auprès de la Mairie (benne, clôture, emplacement de stationnement, échafaudage...). **En cas de dégradation, les travaux de remise en état seront à réaliser et à la charge du pétitionnaire, conformément au règlement de voirie de l'EPT.**

- Toute modification de clôture ou d'entrée charretière devra faire l'objet d'une demande au service technique voirie de la commune concernée et transmise pour avis technique à l'Etablissement Public Territorial.

Un rendez-vous préliminaire au démarrage du chantier devra être monté sur site avec les services de l'EPT et la ville. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du service à contacter :

**Unité territoriale Fresnes/L'Haÿ-les-Roses/Cachan.
Tél : 01 78 18 22 23**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, mes meilleures salutations.

**Pour le Président, par délégation
Le Responsable d'Unité Territoriale**

ANDRE Jean-Marc